



MODIFICATION #1:

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS**
À:

Agence Parcs Canada
Réception des soumissions
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

Tender To: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
111, rue Water Est
Cornwall ON K6H 6S3

Title-Sujet Remplacement de pont - Pont Southeast Brook, Parc national du Gros-Morne, Terre-Neuve		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P300-16-5025/A		Date: 27 avril 2016
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-16-00729538		Client Ref. No. - No. de réf du client. 414
Solicitation Closes:		
at - à 14h00	on - le 3 mai 2016	Time Zone - Fuseau horaire EDT - HAE
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Patrick Alguire – patrick.alguire@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (613) 938-5955		Fax No. - No de FAX:
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

LA MODIFICATION QUI SUIT APPORTÉE AUX DOCUMENTS DE SOUMISSION ENTRE EN VIGUEUR DES MAINTENANT. L'ADDENDA FERA PARTIE DES DOCUMENTS DE CONTRAT.**1. Date de clôture de l'invitation**

La date de clôture de l'invitation à soumissionner a été prolongée au mardi 3 mai 2016 à 14 h HAE.

Nota : Si vous avez déjà envoyé votre soumission, vous êtes invités à nous faire parvenir vos révisions, le cas échéant, par télécopieur au 1-877-558-2349 avant la nouvelle date et heure de fermeture. Prière d'indiquer le numéro de l'appel d'offres sur toute correspondance.

2. Complément des dessins de la structure existante du pont prévu pour démolition.

Voir DSP 3.zip pour les dessins de la structure existante du pont prévu pour démolition qui annule et remplace le dossier précédent DSP 2.zip affiché le 26 avril 2016 pour l'invitation numéro 5P300-16-5025/A..

3. Appendix 1 Price Form has been modified.

Les soumissionnaires doivent utiliser les quantités modifiées indiquées ci-dessous pour établir leurs soumissions. Si un soumissionnaire propose des prix fondés sur les quantités initiales, le Canada, au nom du soumissionnaire, utilisera les quantités ci-dessous pour établir le prix total de sa soumission. Si vous avez déjà envoyé votre soumission, vous êtes invités à nous faire parvenir vos révisions par télécopieur au 1-877-558-2349 avant la nouvelle date et heure de fermeture. Prière d'indiquer le numéro de l'appel d'offres sur toute correspondance.

1. Tableau des prix unitaires, Num D'art. # 25

Effacer :

25	34 71 13.25	Glissières de sécurité, poutre en W	mètre	122	\$ _____	\$ _____
----	-------------	-------------------------------------	-------	-----	----------	----------

Remplacer par :

25	34 71 13.25	Glissières de sécurité, poutre en W	mètre	420	\$ _____	\$ _____
----	-------------	-------------------------------------	-------	-----	----------	----------

4. Questions et réponses :

Q1) Déviation pour voie temporaire - concernant les travaux de construction des approches (déboisement, la construction de la sous-fondation de la route, le placement des granulats, l'asphaltage, etc.), est-ce ce travail est payé en vertu des articles applicables dans le tableau des prix unitaires ou est-ce que la portée complète des travaux liés à la construction du détour temporaire (et à la démolition des approches par la suite) est inclus dans l'item des "Procédures spéciales pour la gestion de la circulation" du tableau des montants forfaitaires?

R1) Les travaux de construction des approches doivent être inclus dans l'item des "Procédures spéciales pour la gestion de la circulation" du tableau des montants forfaitaires.

Q2) Est-ce que le paiement en vertu de l'article 25 du tableau des prix unitaires inclus les glissières de sécurité pour le nouveau tracé de la route 430 et pour la voie de déviation ou est-il limité seulement aux nouvelles glissières de sécurité le long de la Route 430 seulement? Même si elle est limitée aux nouvelles glissières pour la Route 430, la quantité de 122m ne semble pas suffisante si on se base sur les limites identifiées sur le dessin C-1.

R2) Seules la glissières de sécurité permanentes de la route 430 sont inclus dans l'article 25. Les

glissières temporaires pour la voie de déviation sont inclus dans l'item "Procédures spéciales pour la gestion de la circulation". La quantité des glissières est indiquée comme étant de 420 mètres sur les dessins. La quantité réelles des glissières de sécurité est indiquée dans le montant forfaitaire

Q3) Maintenance de la voie de déviation - si le trafic reste sur la voie de déviation pendant l'hiver 2016-2017, est-ce que l'entrepreneur a l'obligation d'entretenir la route en effectuant le déneigement et déglçage?

R3) Le déneigement sera effectué par Parcs Canada. Si le pont modulaire n'est pas conçu pour supporter l'accumulation de glace, l'entrepreneur sera alors responsable du déglçage. L'entrepreneur est généralement responsable de l'entretien du pont modulaire et de la voie de déviation pendant toute la durée des travaux de construction, et ce jusqu'à ce que le nouveau pont soit ouvert à la circulation.

Q4) Est-ce que vous avez des dessins disponibles de la structure existante du pont prévu pour démolition?

R4) Oui des dessins sont disponibles.

En présentant sa soumission, le soumissionnaire confirme qu'il a lu et qu'il a compris les exigences indiquées dans tous les addenda et qu'il a pris en compte tous les coûts associés à ces exigences dans le prix total soumissionné.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.